

**Séance du
Conseil du
8 septembre
2025**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue à la salle des Bâtisseurs du Centre de la Volière, le lundi 8 septembre 2025 à 19 heures à laquelle sont présents, M. Frédéric Poulin, maire, les conseillers, MM Luc Vézina et Yvon Roy et la conseillère, Mesdames Ariane Tessier-Moreau (arrivée à la séance à 19h19) et Edith Rousseau. M^{me} Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Absence motivée : Les conseillers MM., Martin Papineau et Michel Rousseau

1. Ouverture de la séance

M. Frédéric Poulin, maire, souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à dix-neuf heures et une.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. le maire, Frédéric Poulin
M^{me} Ariane Tessier-Moreau, siège #1
M^{me} Édith Rousseau, siège #2
M. Yvon Roy, siège #3
M. Luc Vézina, siège #5

Sont absents : M. Martin Papineau, siège #4
M. Michel Rousseau, siège #6

Note : M^{me} Ariane Tessier-Moreau s'est jointe à la séance 19h19, en cours de réunion.

2025-09-01
Adoption de
l'ordre du jour

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal la séance ordinaire du 7 juillet 2025 ;
5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;
6. Lecture de la lettre des Affaires municipales et de l'habitation ;
7. Rapport des comités ;
 - 7.1. Comité loisirs ;
8. Tarification pour la location d'emplacement de camping municipal ;
9. Dépôt des états financiers comparatifs ;
10. Congé d'intérêt pour les commerçants et exploitants touristiques – Saison 2025 ;
11. Dépôt Nouveaux-Horizons ;
12. Autorisation afin de déposer au programme de soutien aux politiques familiales municipales ;
13. Ratification de contrat – Construction Martin Papineau ;
14. Ouverture de poste – Préposé à l'entretien ménager ;
15. Avis de motion – Règlement sur la prévention des incendies ;
16. Correspondances ;
 - 16.1. Planification Stratégique et politique familiale – Comité Citoyens ;
 - 16.2. Gestion des déchets – Comité Citoyens ;

- 16.3. Tournoi de pêche Charles-Vézina ;
- 16.4. Gilles Tardif – Hébergement touristique ;
- 16.5. Hommage à la Sauvagine ;
- 16.6. Installation d'un conteneur – Sauvagine ;
- 17. Suivi de dossier ;
 - 17.1. TAQ ;
 - 17.2. Suivi expropriation ;
 - 17.3. Gestion des déchets ;
- 18. Varia ;
 - 18.1. Génératrice pour la petite passerelle ;
 - 18.2. Demande d'installation d'un espace réfrigéré à l'aéroport de Montmagny ;
 - 18.3. Contenants consignés – Magasin de l'Isle ;
 - 18.4. Projet fou du Français ;
- 19. Période de questions générales écrites et verbales ;
- 20. Levée de la séance ordinaire.

Il est proposé par la conseillère Édith Rousseau, appuyé par le conseiller Luc Vézina que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le point varia restant ouvert

2025-09-02
Adoption du procès-verbal du mois de juillet 2025

4. Adoption des procès-verbaux des séances du mois de juillet 2025

Il est proposé par la conseillère Édith Rousseau, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance du mois de juillet 2025 après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2025-09-03
Présentation et ratification des comptes

5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a présenté et remis aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Roy

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS AYANT VOTÉ

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 3 septembre 2025 totalisant 75 311,75\$

6. Lecture de la lettre des Affaires municipales et de l'habitation

M^{me} Gagnon fait la lecture de la lettre envoyée par le MAMH.

Selon l'article 176.2 du Code Municipal du Québec la Municipalité devait transmettre son rapport financier 2023 à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 30 juin 2024.. À ce jour, ce rapport n'a toujours pas été reçu, et ce, malgré les rappels effectués auprès de votre administration par le personnel du Ministère

Cette lettre constitue une directive du Ministère donnée à la Municipalité de la Paroisse de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues pour qu'elle lui transmette son « Rapport financier 2023 » dans les meilleurs délais afin de se conformer aux dispositions légales. De plus, conformément à l'article 14 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (LMAMROT), je vous informe que tant que dure le défaut, le Ministère pourrait retenir toute somme due à votre organisme dont le versement découle de l'application de la loi, d'un règlement ou d'un programme dont je suis responsable.

Le présent avis vous est transmis en vertu de l'article 12 de la LMAMROT. Je vous enjoins de lire cette lettre à la prochaine séance du conseil et nous nous en informer dans un délai de 15 jours suivant sa lecture en séance du conseil.

Veuillez noter que, conformément à l'article 14.1 de la loi précitée, la présente lettre sera publiée sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante :

[Avis, recommandations et directives transmis aux municipalités par la ministre ou le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation | Gouvernement du Québec \(quebec.ca.\)](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez communiquer avec M Kouété Djahlin de la Direction de la normalisation, de l'information financière et du financement, par courrier électronique à l'adresse suivante : information.financiere@mamh.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418-691-2015 poste 83705

7. Rapport des comités

Mme Gagnon fait le point sur les projections de film qui ont eu lieu cette été.

2025-09-04
Camping

8. Tarifications pour la location d'emplacements au camping municipal

CONSIDÉRANT QUE depuis 2022 la tarification pour la location d'emplacement au camping municipal est inchangée ;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 2022-10-08

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Édith Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS AU MOMENT DU VOTE

QUE le coût pour la location d'un emplacement sur le camping municipal soit défini comme suit :

- Camping sans service :
 - 30\$ / jour / emplacement
 - 180\$ /semaine/ emplacement
 - 480\$ / mois / emplacement
 - 1080\$ pour la saison (6 mois) / emplacement
- Camping avec service
 - 40\$ / jour / emplacement
 - 240\$ /semaine/ emplacement
 - 640\$ / mois / emplacement
 - 1440\$ pour la saison (6 mois) / emplacement
 - 1840\$ pour l'année / emplacement

2025-09-05

Dépôt états financiers comparatifs

9. Dépôt des états financiers comparatifs

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière dépose les états financiers comparatifs au 4 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ces documents ont préalablement été remis à chacun des membres du Conseil et un bref compte rendu de l'état des finances municipales est présenté ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Roy

APPUYÉ PAR Édith Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS AU MOMENT DU VOTE

D'adopter les rapports financiers comparatifs des revenus et des dépenses au 4 septembre 2025, tels que déposés.

2025-09-06

Aide exploitant touristique

10. Congé d'intérêt pour les commerçants et exploitants touristiques – Saison 2025

CONSIDÉRANT QUE le début de l'année 2025 a été particulièrement difficile pour le secteur touristique en raison des problèmes liés au bateau, celui-ci ayant été en cale sèche pour une période prolongée;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues souhaite appuyer les commerçants et exploitants touristiques qui contribuent au dynamisme économique et à l'attractivité du territoire;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil municipal juge opportun d'accorder une mesure d'allègement financier afin de soutenir les exploitants touristiques ouverts durant la saison 2025;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Édith Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS AU MOMENT DU VOTE

D'autoriser l'octroi d'un congé d'intérêt sur les arrérages de taxes municipales au 1 juillet 2025 applicables aux commerçants et exploitants touristiques ouverts durant la saison 2025, et ce, jusqu'au 31 décembre 2026;

QUE pour bénéficier de ce congé d'intérêt, les commerçants et exploitants touristiques doivent prendre rendez-vous avec la directrice générale, au bureau municipal afin de signer un contrat d'entente confirmant leur admissibilité d'ici le 30 septembre 2025;

QUE ledit contrat d'entente ne suspend en aucun cas les procédures prévues par la loi en cas de défaut de paiement des taxes municipales, notamment la vente pour taxes;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à préparer et signer, pour et au nom de la municipalité, les ententes nécessaires à l'application de la présente résolution et qu'aucun contrat ne sera rendu public.

2025-09-07

Nouveaux-
Horizons

11.Dépôt Nouveaux-Horizons

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité, Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, Municipalité Amie Des Aînés souhaite procéder à la réfection de la cuisine communautaire;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité souhaite améliorer la qualité de vie de ses aînés et de ses citoyens en général ;

CONSIDÉRANT QUE

ces améliorations favorisent des activités de nature sociale ;

CONSIDÉRANT QUE ces activités peuvent se pratiquer en famille favorisant ainsi le développement des liens intergénérationnels ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande provient directement des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE le projet concernant la demande de financement au programme Nouveaux Horizons ne dépassera pas 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le projet envisagé correspond à deux priorités nationales soient : Priorité 1 « Favoriser le vieillissement en santé » en permettant aux aînés d'échanger sur les bonnes habitudes alimentaires et la Priorité 3 « Célébrer la diversité et promouvoir l'inclusion » en favorisant les liens intergénérationnels ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS AU MOMENT DU VOTE

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues autorise le dépôt d'une demande au *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés* et s'engage à réaliser le projet tel que présenté au programme.

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues mandate comme représentante, Virginie Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande.

2025-09-08

Dépôt PFM

12. Autorisation afin de déposer au programme de soutien aux politiques familiales municipales

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), volet 2, qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues souhaite présenter, en 2025-2026, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Roy

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS AU MOMENT DU VOTE

D'autoriser M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme;

DE confirmer que M^{me} Ariane Tessier-Moreau est l'élu responsable des questions familiales.

D'abroger la résolution 2025-07-11

2025-09-09
Contrat Martin
Papineau

13. Ratification de contrat – Construction Martin Papineau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devait procéder à la réparation du gazébo situé à la pointe du Manoir ;

CONSIDÉRANT QUE la nature des travaux nécessite un entrepreneur général ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Martin Papineau, propriétaire d'une entreprise pouvant exécuter lesdits travaux, a été identifié comme seul prestataire local en mesure d'intervenir dans les délais requis ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, conformément à l'article 2.8 du règlement 2024-12-156 sur la gestion contractuelle, autorise exceptionnellement l'octroi de contrats à un membre du conseil municipal, sous certaines conditions ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller concerné s'est engagé à se retirer des discussions et du vote relatifs à la présente résolution, conformément aux règles de déontologie applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS AU MOMENT DU VOTE

D'octroyer à M. Martin Papineau, à titre d'entrepreneur, le contrat pour la réparation du gazebo pour un montant de forfaitaire de 2640 \$ taxes en sus;

D'attester que ce contrat est octroyé conformément au règlement municipal adopté en vertu de l'article 573.3.1.2 du Code municipal du Québec et sera publié sur le site Internet de la Municipalité;

DE confirmer que le conseiller concerné s'est abstenu de participer aux discussions et n'a pas pris part au vote relatif à la présente résolution;

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du présent contrat.

2025-09-10

Entretien
ménager

14. Ouverture de poste – Préposé à l'entretien ménager

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Isabelle Raullet a donné sa démission le 3 septembre dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin occasionnellement d'un employé polyvalent pour effectuer le ménage au Centre de la Volière ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'afficher un poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS AU MOMENT DU VOTE

D'afficher un poste de préposé à l'entretien ménager à temps partiel sur appel jusqu'au 25 septembre 16h afin d'assurer l'entretien des locaux du centre de la Volière.

Arrivée de
Mme Ariane
Tessier-Moreau
siège #1
(19h19)

Avis de motion
Prévention des
incendies

15. Avis de motion – Règlement sur la prévention des incendies et dépôt de projet de règlement

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Je, soussigné, Luc Vézina, conseiller de la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues donne avis qu'il sera soumis lors d'une séance ordinaire du Conseil, un règlement sur la prévention des incendies et ce, avec dispense de lecture.

Note au procès-verbal :

Le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

Une copie du projet de règlement a été préalablement remise aux membres du Conseil.

Des copies du projet de règlement sont disponibles sur demande, par courriel ou au bureau municipal.

Donné à Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues ce 8^{iem} jour de septembre 2025.

Correspondances

16. Correspondances

16.1. Planification Stratégique et politique familiale – Comité Citoyens

Une lettre du Comité Citoyen a été reçue concernant le suivi du Plan de la politique familiale ainsi que de la planification stratégique. Le Comité souhaite obtenir un bilan des actions traitées et non traitées, de même qu'un retour sur la réunion publique animée par Mélanie et Tanios, dans un souci de communication et de transparence.

16.2. Gestion des déchets – Comité Citoyens

Une lettre du Comité citoyen a été reçue sollicitant la collaboration de la municipalité pour l'organisation d'une assemblée publique sur la gestion des déchets. Le Comité souhaite la tenue d'une séance d'information en présence d'un représentant de la MRC afin d'expliquer les nouvelles normes du PGMR, répondre aux questions des citoyens et favoriser un échange participatif.

16.3. Tournoi de pêche Charles-Vézina

Une lettre de l'équipe du *Tournoi de pêche Charles-Vézina* a été reçue afin de remercier la municipalité pour sa contribution à l'édition 2025. Malgré des conditions défavorables, trente pêcheurs y ont participé et tous ont reçu un prix de présence grâce aux commanditaires.

16.4. Gilles Tardif – Hébergement touristique

2025-09-11
Conteneur

Une lettre a été reçue concernant l'application du règlement 2022-09-146 sur les résidences de tourisme. Les signataires soulèvent des préoccupations quant au refus d'une demande jugé injustifié, questionnent la rigueur de la direction dans le traitement des permis et demandent des éclaircissements sur la conformité des autorisations accordées à certaines adresses.

16.5.Hommage à la Sauvagine

Une lettre de la Corporation de la sauvagine a été reçue afin de remercier la municipalité pour son soutien à l'événement *Hommage à la sauvagine* des 23 et 24 août derniers. L'organisme souligne l'importance de la contribution financière ou matérielle apportée et exprime son souhait de maintenir un partenariat durable.

16.6.Installation d'un conteneur – Sauvagine

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de la Sauvagine a récemment acquis un conteneur destiné au rangement de ses équipements;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation a formulé une demande afin d'installer ce conteneur sur une propriété appartenant à la Municipalité, à proximité du monticule de terre, à l'endroit où une remorque est déjà installée;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge la demande recevable et considère que l'installation projetée est compatible avec l'utilisation du terrain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la Corporation de la Sauvagine à installer le conteneur acquis sur la propriété municipale, à proximité du monticule de terre, à l'endroit où se trouve déjà une remorque;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à prendre toutes les mesures nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Suivi de
dossiers

17.Suivi de dossiers

17.1. TAQ

La directrice générale informe le conseil qu'une convocation a été reçue pour une audience devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) les 15 et 16 octobre prochains.

17.2. Suivi Expropriation

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil que le coût de l'expropriation s'élève actuellement à 133 172,79\$

17.3. Gestion des déchets

La directrice générale procède d'abord à la ventilation des coûts. Les membres du conseil invitent ensuite les citoyens à participer à la consultation publique qui sera organisée en collaboration avec la MRC, où le sujet pourra être abordé plus en profondeur.

Varia

2025-09-12

Demande
génératrice

18.Varia

18.1.Génératrice pour la petite passerelle

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite assurer la sécurité des citoyens et des visiteurs en tout temps, particulièrement lors de situations d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la petite passerelle du quai constitue un des accès essentiels pour permettre l'évacuation des personnes en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement de cette passerelle dépend de l'alimentation électrique;

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité d'une panne d'électricité, l'absence de génératrice pourrait compromettre la sécurité et la capacité d'évacuation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues fasse une demande officielle auprès de la Société des traversiers du Québec (STQ) afin de doter la petite passerelle du quai d'une génératrice.

QUE cette génératrice ait pour objectif principal d'assurer le fonctionnement de la passerelle en tout temps, notamment lors de situations d'urgence et de pannes électriques.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Société des traversiers du Québec (STQ) afin de donner suite à la demande, ainsi qu'à M. Mathieu Rivest, député de la circonscription de Côte-du-Sud.

2025-09-13

18.2.Demande d'installation d'un espace réfrigéré à l'aéroport de Montmagny

Demande
d'espace
réfrigéré

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a à cœur le bien de ses citoyens et des entreprises de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les conditions climatiques, notamment lors de tempêtes, peuvent empêcher le transport aérien et occasionner des retards dans la livraison des denrées alimentaires;

CONSIDÉRANT QUE ces retards entraînent un risque de bris de la chaîne de froid et, par conséquent, de pertes importantes de denrées pour les citoyens et les commerçants;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un espace réfrigéré sur le territoire Montmagny permettrait de sécuriser temporairement la réception et l'entreposage des commandes alimentaires, en limitant les pertes et en assurant la salubrité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Roy

APPUYÉ PAR Édith Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues adresse une demande officielle auprès de la STQ afin d'obtenir l'aménagement et la mise à disposition d'un espace réfrigéré destiné à recevoir les commandes alimentaires des citoyens et des entreprises à Montmagny.

QUE cet espace serve à limiter les pertes de denrées et à maintenir la chaîne de froid en cas d'interruption temporaire du transport aérien ou de conditions météorologiques défavorables.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), ainsi qu'à tout autre organisme ou partenaire concerné.

18.3.Contenants consignés – Magasin de l'Isle

M^{me} Gagnon rappel aux citoyens que le magasin de l'Isle accepte toujours les contenants consignés, sans toutefois remettre la valeur de la consigne, laquelle est plutôt versée sous forme de don à la coopérative. Cette initiative vise à faciliter la tâche des personnes qui ne souhaitent pas se déplacer à Montmagny, tout en contribuant à la réduction de la quantité de matières recyclables produites à l'Isle.

18.4.Projet fou du Français

M^{me} Gagnon informe les citoyens que M^{me} Isabelle Raulet a été choisi afin de faire un projet artistique en collaboration avec la MRC. Elle aura besoin de la collaboration de la population afin de participer à l'œuvre. En effet, les citoyens seront invités à aller se choisir une roche sur la berge et inscrire sur un bout de papier un mot, une phrase ou une expression afin de représenter le passé, le présent et le futur. Isabelle fera une annonce sur Facebook afin d'organiser la cueillette.

Période de questions

19. Période de questions générales écrites et verbales

La période de questions débute à 20h00, il n'y avait pas de question dans la salle. M. Poulin invite les citoyens à la maison qui ont des questions à écrire à M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale au municipalite@isle-aux-grues.com.

20. Levée de la séance ordinaire

2025-09-14

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller, appuyé par la conseillère, que la séance soit levée à 20 heures.

Virginie Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

Frédéric Poulin
Maire

